



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question 2024-GC-7

Ligne TPF Fribourg – Eichholz, Guglera (Centre fédéral pour requérants d'asile de Giffers)

Auteurs :	Schneuwly Achim / Riedo Bruno
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	15.01.2024
Développement :	---
Transmission au Conseil d'Etat :	15.01.2024
Réponse du Conseil d'Etat :	20.08.2024

I. Question

Le 2 avril 2018, le centre fédéral d'asile de la Gouglera a ouvert ses portes à Giffers en tant que centre de départ pour les demandeurs d'asile. Dans la phase initiale, la Gouglera a accueilli 130 personnes. Sa capacité a ensuite été portée à 250 places et, en cas de besoin et temporairement, à 300 places maximum.

Les demandeurs d'asile utilisent beaucoup les bus TPF de la ligne Fribourg – Eichholz, Guglera.

Pour des raisons de sécurité, la société Securiton a été chargée de stationner du personnel à l'arrêt de bus Eichholz, Guglera. Securiton est ainsi présent à l'arrivée des bus TPF.

La population nous a fait part de quelques incidents qui se seraient produits sur cette ligne de bus. Afin de garantir la transparence, nous posons quelques questions au Conseil d'Etat. Les réponses permettront de clarifier l'incertitude qui règne dans le public.

Nous demandons au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes. En coordination avec les TPF, Securiton et la police cantonale, nous obtiendrons certainement des éclaircissements sur les incidents qui se sont produits. Nous vous en remercions.

1. Quelles expériences ont été faites par les TPF après l'ouverture du centre fédéral pour requérants d'asile de la Gouglera pendant environ 6 ans, notamment sur la ligne Fribourg – Eichholz, Guglera ?
2. Comment les demandeurs d'asile se sont-ils comportés dans le bus TPF ? Ont-ils respecté les consignes (billet valable, comportement envers les conducteurs, comportement envers les passagers, ...) ? Existe-t-il des statistiques sur les incidents ?
3. Y a-t-il eu des réclamations et des dénonciations de la part de passagers (y compris auprès des TPF) ? Si oui, quel était le point principal ?
4. Quelles ont été les expériences des conducteurs TPF (éventuellement des insultes, des menaces ou d'autres désaccords) ? Y a-t-il eu des absences pour cause de maladie de conducteurs TPF suite à de tels incidents ?

5. Y a-t-il éventuellement eu des dégâts sur les biens des TPF (bus et/ou mobilier de bus) ?
6. Comment les demandeurs d'asile se sont-ils comportés pendant la pandémie de coronavirus en ce qui concerne les mesures nationales (portaient-ils par exemple des masques de protections) ?
7. Pourquoi a-t-on besoin de Securiton à l'arrêt de bus Eichholz, Guglera ?
8. Serait-il opportun que Securiton puisse voyager dans le bus lui-même et garantir ainsi un meilleur sentiment de sécurité pour tous les passagers et les conducteurs TPF ?
9. Qui paie les frais de transport des demandeurs d'asile voyageant avec les TPF ?
10. Quels sont les coûts annuels de l'engagement du personnel de Securiton pour cette mission et qui paie ces coûts ?
11. Existe-t-il également des réactions positives de la part de la population concernant le transport des demandeurs d'asile dans les bus TPF ?

II. Réponse du Conseil d'Etat

Renseignement pris auprès des Transports publics fribourgeois (TPF), du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) et de la Police cantonale, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions posées par les députés Achim Schneuwly et Bruno Riedo.

1. *Quelles expériences ont été faites par les TPF après l'ouverture du centre fédéral pour requérants d'asile de la Gouglera pendant environ 6 ans, notamment sur la ligne Fribourg – Eichholz, Guglera ?*
2. *Comment les demandeurs d'asile se sont-ils comportés dans le bus TPF ? Ont-ils respecté les consignes (billet valable, comportement envers les conducteurs, comportement envers les passagers, ...) ? Existe-t-il des statistiques sur les incidents ?*

S'il n'existe aucune statistique spécifique, les TPF indiquent qu'il y a effectivement eu, au début, quelques difficultés et mécompréhensions du système de transports publics, notamment pour l'achat des titres de transports. Des mesures ont été prises. Depuis lors, les TPF n'observent pas de problèmes qui diffèrent de ceux surgissant sur d'autres lignes du réseau.

Par ailleurs les demandeuses et les demandeurs d'asile sont aujourd'hui bien informés sur la procédure d'achat de billets pour leurs déplacements en transports publics. Ils disposent à la Gouglera d'un distributeur pour l'achat de billets pour d'autres déplacements que ceux possibles avec leur abonnement de ligne (voir réponse à la question 9).

Les TPF signalent que la coopération avec le centre d'asile et le SEM est efficace. Ils relèvent également une augmentation de la fréquentation sur l'ensemble de cette ligne de bus après l'ouverture du centre et avant la pandémie, soit entre 2018 et 2019, de 4 % ; cette augmentation ne peut toutefois pas être corrélée uniquement à l'ouverture du centre.

3. *Y a-t-il eu des réclamations et des dénonciations de la part de passagers (y compris auprès des TPF) ? Si oui, quel était le point principal ?*

Deux réclamations sont parvenues au service clientèle des TPF ; elles concernaient un sentiment d'insécurité dans les transports publics sur la ligne. Il n'y a cependant pas plus de plaintes sur cette ligne que sur les autres.

La Police cantonale a enregistré de son côté sept plaintes concernant des infractions au patrimoine et une plainte au sujet d'une infraction contre l'intégrité sexuelle. Grâce à la bonne collaboration avec les TPF et le SEM, les auteurs ont été identifiés et dénoncés à l'autorité compétente.

Le Service de l'action sociale (SASoc) n'a de son côté reçu aucune plainte.

4. *Quelles ont été les expériences des conducteurs TPF (éventuellement des insultes, des menaces ou d'autres désaccords) ? Y a-t-il eu des absences pour cause de maladie de conducteurs TPF suite à de tels incidents ?*

Comme mentionné dans la réponse aux questions 1 et 2, les TPF indiquent qu'au début il y a eu certaines difficultés et incompréhensions concernant notamment l'achat de titres de transports. Aujourd'hui, des incidents peuvent survenir mais pas plus que sur les autres lignes du réseau.

Concernant la deuxième partie de cette question, les TPF ne sont pas en mesure de répondre à cette question, les raisons ne sont en effet pas indiquées dans un certificat médical.

5. *Y a-t-il éventuellement eu des dégâts sur les biens des TPF (bus et/ou mobilier de bus) ?*

Non, aucun dégât n'a été constaté par les TPF.

6. *Comment les demandeurs d'asile se sont-ils comportés pendant la pandémie de coronavirus en ce qui concerne les mesures nationales (portaient-ils par exemple des masques de protections) ?*

Les TPF rappellent que le port du masque était obligatoire dans les transports publics pendant la pandémie pour l'ensemble des usagères et usagers des transports publics. Selon eux, les règles ont en principe été respectées.

Aucun chiffre concernant les amendes d'ordre ne peut être donné par la Police cantonale. Cependant, deux individus ont fait l'objet d'un rapport de dénonciation pour non-port du masque dans les transports publics.

7. *Pourquoi a-t-on besoin de Securiton à l'arrêt de bus Eichholz, Guglera ?*

Le SEM indique que, sur son mandat, l'entreprise Securitas SA est chargée d'assurer les patrouilles extérieures pour le site de la Gouglera. Les patrouilles extérieures interviennent à la demande de la police locale et de la commune d'implantation à certains endroits spécifiques définis par les partenaires locaux, ce qui permet d'augmenter le sentiment de sécurité de la population et de soutenir la police en cas de situation conflictuelle. Il ne s'agit ainsi pas d'un dispositif ad hoc à l'arrêt du bus.

8. *Serait-il opportun que Securiton puisse voyager dans le bus lui-même et garantir ainsi un meilleur sentiment de sécurité pour tous les passagers et les conducteurs TPF ?*

Les TPF relèvent que cela ne se fait qu'en cas de véritable nécessité. Au demeurant, ils ont une très bonne collaboration avec toutes les parties prenantes et disposent du soutien nécessaire au cas où la situation se détériorerait.

9. *Qui paie les frais de transport des demandeurs d'asile voyageant avec les TPF ?*

Le SEM indique qu'il organise toujours les transports officiels des requérants hébergés à la Gouglera (rendez-vous médicaux, transferts, etc.). En raison de l'éloignement du site et afin de contribuer à une meilleure cohabitation entre les différents usagers, d'entente avec les TPF, un abonnement mensuel est proposé à chaque requérant hébergé à la Gouglera. Le coût de cet abonnement est à la charge des requérants et du SEM.

10. Quels sont les coûts annuels de l'engagement du personnel de Securiton pour cette mission et qui paie ces coûts ?

Le SEM informe, en relation aux précisions fournies à la réponse 7, que les coûts annuels varient en fonction de l'importance du dispositif de sécurité, qui est adapté en permanence à la situation. En 2023, le montant pour le domaine complet des patrouilles extérieures sur le site de la Gouglera s'élevait à environ 600 000 francs.

11. Existe-t-il également des réactions positives de la part de la population concernant le transport des demandeurs d'asile dans les bus TPF ?

Les TPF n'ont rien reçu dans ce sens.